

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1881.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits proposés au projet de Budget de l'exercice 1880, y compris les amendements, s'élèvent à fr.	16,541,422 »
Les crédits proposés pour 1881 montent à	16,517,422 »
Le projet de Budget pour ce dernier exercice présente donc une diminution de fr.	<u>23,700 »</u>

Les différentes modifications que ce Budget a subies sont indiquées ci-après :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Ce chapitre n'a pas subi de changement.

CHAPITRE II.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

La somme de 5,000 francs demandée pour l'étude des installations universitaires dans les principaux centres scientifiques de l'Europe, qui a précédé la construction et l'appropriation des locaux, disparaît du projet de Budget de 1881.

On sollicite de la Législature un crédit de 7,000 francs pour les frais de rédaction du 10^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur, et pour la fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. Ce crédit est demandé en exécution de l'article 50 de la loi du 15 juillet 1849.

CHAPITRE III.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

On demande une somme de 1,800 francs pour compléter la dépense occasionnée par les augmentations de traitement accordées par arrêté royal du 25 juillet 1879, aux professeurs de dessin dans les athénées, qui ont obtenu

NOTE PRÉLIMINAIRE.

le certificat de capacité institué par arrêté royal du 10 juillet 1878. La somme de 600 francs, formant le premier quart de la dépense totale, a été portée au Budget de 1880.

La somme de 10,000 francs pour les frais de rédaction du 9^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen, disparaît en 1881.

CHAPITRE VI.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Le crédit de 15,000 francs, porté au Budget de 1880 pour payer les traitements des inspecteurs, etc., des écoles normales, ne prévoyait le traitement du second inspecteur que pour le dernier trimestre dudit exercice. On a donc augmenté l'allocation de 5,000 francs et elle a été fixée à 20,000 francs.

On sollicite une augmentation de 52,500 francs pour couvrir les frais d'organisation de nouveaux cours de gymnastique en 1881, à l'usage des instituteurs et institutrices primaires en fonctions.

La somme de 40,000 francs pour récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions, disparaît momentanément du Budget de 1881.

Il en est de même de celle de 15,000 francs pour les frais de rédaction du 12^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire.

CHAPITRE V.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

Ce chapitre n'a pas subi de changement.

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut :*

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Instruction publique et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Instruction publique est fixé, pour l'exercice 1881, à la somme de seize millions cinq cent dix-sept mille quatre cent vingt-deux francs (16,517,422 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1880.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre de l'Instruction publique,***P. VANHUMBÉECK.***Le Ministre des Finances,***CHARLES GRAUX.**

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1881.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
	Traitement du Ministre	21,000	"	21,000
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	245,000	"	245,000
3	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, et menues dépenses. — Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique	60,000	"	60,000
4	Bibliothèque de l'administration centrale; achats de livres et reliures; frais divers; abonnements et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages.	5,000	"	5,000
5	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions.	6,000	"	6,000
6	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public (personnel et matériel). — Encouragements à l'organisation d'autres musées et expositions scolaires	58,000	"	58,000
7	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. — (La somme restée disponible sur le crédit vers la fin de l'année pourra être transférée à l'article 2.)	14,000	"	14,000
8	Pensions civiles. — Premiers termes des pensions à accorder éventuellement	10,000	"	10,000
9	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876 à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877 et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1879. — Pensions qui seront accordées en 1880 et 1881 en vertu des dispositions de ladite loi et prorata des premiers termes (ce crédit n'est pas limitatif.)	540,000	"	540,000
10	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	8,000	"	8,000
11	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. — Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	65,000	"	65,000
	A REPORTER . . . fr.	1,010,000	"	1,010,000

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	GRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	1,010,000 »	»	1,010,000 »
	CHAPITRE II.			
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
12	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	6,000 »	»	6,000 »
15	Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'État; traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849.) (Il pourra être opéré un transfert de l'un à l'autre des articles 12, 15 et 14 d'une somme de 20,000 francs au plus)	890,000 »	»	890,000 »
14	Bourses universitaires et de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. — Matériel des Universités	510,160 »	15,750 »	525,910 »
15	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres du jury central; frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les Universités et par le jury central; traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc.; indemnités aux professeurs des Universités de l'État, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance, pendant les quatre années 1875, 1874, 1875 et 1876.	98,470 »	»	98,470 »
16	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des Universités de Belgique</i>	10,000 »	»	10,000 »
17	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement. — Souscriptions	20,000 »	»	20,000 »
18	Frais de rédaction du 10 ^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 30 de la loi du 15 juillet 1849).	»	7,000 »	7,000 »
	CHAPITRE III.			
	ENSEIGNEMENT MOYEN.			
19	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000 »	»	5,000 »
20	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	23,750 »	»	23,750 »
21	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne. — Inspection spéciale et temporaire des cours de gymnastique	9,000 »	1,500 »	10,500 »
	À REPORTER. fr.	2,382,380 »	22,250 »	2,404,650 »

POUR L'EXERCICE 1881.

Articles,	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,382,580 »	22,250 »	2,404,830 »
22	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités à Liège); frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège; personnel, bourses, etc.; indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences à Gand; bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur; personnel, matériel et bourses; frais de la section normale d'enseignement moyen pour filles, instituée auprès de l'école normale primaire de l'État à Liège (personnel, matériel, bourses); crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif des écoles moyennes normales de l'État	152,795 »	»	152,795 »
23	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 37 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; par les arrêtés royaux du 27 janvier 1863 et du 8 mai 1874, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 5 février 1865 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaires des huisiers des jurys; garde du matériel; matériel; frais du jury chargé de délivrer le diplôme préparatoire et le diplôme définitif de régent d'école moyenne ou d'école normale primaire; frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique, institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874.	51,200 »	»	51,200 »
24	Cours complémentaire temporaire de dessin à l'usage des professeurs des athénées royaux et des collèges et cours temporaire pour les professeurs des écoles moyennes de filles; frais de route et de séjour aux personnes qui seront appelées à ces cours. — Frais du jury pour la délivrance du certificat de capacité	2,500 »	30,000 »	32,500 »
25	Crédit ordinaire des athénées royaux; crédit pour supplément de minerval; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique ainsi qu'aux professeurs chargés de l'enseignement du dessin, qui sont munis d'un diplôme ou certificat spécial de capacité; crédit destiné à pourvoir: 1 ^o aux frais de l'institution de professeurs intérimaires dans les athénées royaux conformément à l'arrêté royal du 6 août 1879; 2 ^o aux augmentations de traitements attribuées par l'arrêté royal du 8 septembre 1879 aux surveillants dans les athénées royaux	729,478 »	»	729,478 »
26	Crédit ordinaire des écoles moyennes; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État, qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, sont munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement.	640,702 »	»	640,702 »
27	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 »	»	15,000 »
28	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du 1 ^{er} degré, soit du 2 ^d degré. Complément de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 ^{er} ou du 2 ^d degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	517,168 »	»	517,168 »
	A REPORTER fr.	4,271,221 »	52,250 »	4,323,471 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	4,271,221 »	52,250 »	4,323,471 »
29	Subsides à des établissements communaux d'enseignement moyen pour filles	70,000 »	»	70,000 »
50	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne.	25,000 »	»	25,000 »
51	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré qui sont sans emploi.	»	3,120 »	3,120 »
52	Traitements à des professeurs mis en disponibilité par suppression d'emploi, pour motifs de santé ou dans l'intérêt du service, et auxquels le Gouvernement permettra de compter les années passées dans cette position comme services donnant droit à une pension de retraite; traitements à des professeurs mis en disponibilité sur leur demande ou par mesure d'ordre.	55,000 »	»	55,000 »
53	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions.	14,000 »	»	14,000 »
54	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des athénées et des collèges soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850	5,000 »	2,000 »	5,000 »
CHAPITRE IV.				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.				
55	Traitements des inspecteurs des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux de l'enseignement primaire; traitements des inspecteurs cantonaux de l'enseignement primaire; frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales	401,000 »	»	401,000 »
56	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité; augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin.	716,680 »	»	716,680 »
57	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	28,000 »	»	28,000 »
58	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de voyage des inspecteurs des écoles normales, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et du vérificateur des économes des écoles normales de l'État; indemnités casuelles aux inspecteurs principaux de l'enseignement primaire pour la visite des écoles et autres services (arrêté royal du 11 août 1879); indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux pour la visite des écoles et autres services (arrêté royal du 11 août 1879); indemnités casuelles aux inspectrices déléguées pour la visite des écoles	165,000 »	»	165,000 »
59	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales; amélioration des locaux; matériel des établissements normaux de l'État; frais des jurys chargés d'examiner les candidats non diplômés que les conseils communaux demandent à pouvoir nommer aux fonctions d'instituteurs ou d'institutrices primaires à défaut de candidats pourvus du diplôme légal (art. 8 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879); frais des jurys chargés d'examiner les personnes qui aspirent aux			
	À REPORTER. . . . fr.	5,726,001 »	57,570 »	5,783,571 »

POUR L'EXERCICE 1881.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,730,901 °	57,370 °	5,784,271 °
	fonctions de maîtresses d'écoles gardiennes; cours normaux temporaires pour la préparation de maîtresses d'écoles gardiennes; cours normaux temporaires de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles primaires communales et des écoles normales primaires; cours temporaires de gymnastique à l'usage des instituteurs et institutrices primaires en fonctions; frais de route et de séjour aux personnes appelées à ces cours; frais du jury pour la délivrance de certificats de capacité pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires; frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de novice (art. 59 de la loi).	854,700 °	110,000 °	944,700 °
40	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution des lois allouant des crédits extraordinaires pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire; acquisition de bustes ou de portraits du Roi; service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes; subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juillet 1879; subsides aux directeurs et aux directrices des écoles normales de l'État pour couvrir, le cas échéant, le déficit du budget de l'école d'application; suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions; suppléments de traitement d'attente aux instituteurs placés en disponibilité; subsides en faveur des écoles gardiennes et écoles d'adultes; frais des concours entre les écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exécution de l'art. 24 du règlement général du 17 septembre 1866.)	0,717,951 °	12,500 °	0,750,451 °
41	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; abonnements, souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles dans les conférences cantonales des instituteurs; dépenses imprévues; frais de rédaction du 12 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Pour mémoire.)	52,000 °	°	52,000 °
CHAPITRE V.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
42	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000 °	°	6,000 °
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. fr.		16,557,552 °	179,870 °	16,517,422 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1880.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Instruction publique,

P. VAN HUMBÉECK.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1884.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE 1^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	»	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 50,000 »
	b.	Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique 40,000 »
4	»	Bibliothèque de l'administration centrale. — Achat de livres et reliures. Frais divers. Abonnements et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages
5	»	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions
6	a.	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public. (Personnel et matériel.) 25,000 »
	b.	Encouragements et organisation d'autres musées et expositions scolaires 15,000 »
7	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (La somme restée disponible sur ce crédit vers la fin de l'année pourra être transférée à l'article 2.)
<i>Pensions et secours.</i>		
8	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
A REPORTER. fr.		

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1881.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
243,000	»	243,000	243,000	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
8,000	15,000	38,000	38,000	»	»	
15,000	»	»	»	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
10,000	»	a) 10,000	10,000	»	»	a) Voir le tableau ci-annexé,
382,000	15,000	397,000	397,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
9	»	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876, à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877, et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1879.
	»	Pensions qui seront accordées en 1880 et en 1881 en vertu des mêmes dispositions de ladite loi et prorata des premiers termes. (Ce crédit n'est pas limitatif).
10	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
11	a.	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. fr. 60,000 »
	b.	Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862. 5,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
12	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
13	a.	Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'État . . fr. 870,580 »
	b.	Traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
14	a.	Bourses universitaires et de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. 90,000 »
	b.	Matériel des Universités 220,160 »
15	a.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres du jury central . . 58,500 »
	b.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les Universités et par le jury central. . 10,000 »
		A REPORTER fr. 68,500 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1881.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
397,000	»	397,000	397,000	»	»	
540,000	»	540,000	540,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
65,000	»	65,000	65,000	»	»	
1,010,000	»	1,010,000	1,010,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
a) 890,000	»	890,000	890,000	»	»	a) Il pourra être opéré un transfert de l'un à l'autre des articles 13, 14 et 15, d'une somme de 20,000 francs au plus.
310,160	13,750	323,910	323,910	»	»	
1,206,160	13,750	1,219,910	1,219,910	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		REPORT. fr. 68,500 »
45 (suite)	c.	Traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc. 45,000 »
	d.	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer, dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance pendant les quatre années 1875, 1874, 1875 et 1876. 44,970 »
16	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des Universités de Belgique</i>
17	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement. Souscriptions.
18	»	Frais de rédaction du 10 ^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 36 de la loi du 15 juillet 1849).
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
19	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen
20	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
21	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne. Inspection spéciale et temporaire des cours de gymnastique
22	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 36,098 »
	b.	Frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège (personnel, bourses, etc.) ²⁾ 14,000 »
	c.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand . . . 5,700 »
		A REPORTER. fr. 55,798 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1881.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,206,160	43,750	1,249,910	1,219,910	»	»	
98,470	»	98,470	98,470	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
20,000	»	20,000	25,000	»	1) 5,000	
»	7,000	7,000	»	7,000	»	
1,554,650	20,750	1,555,380	1,555,380	7,000	5,000	
AUGMENTATION. . . . fr.				2,000		
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
23,750	»	23,750	23,750	»	»	
9,000	1,500	10,500	10,500	»	»	
37,750	1,500	39,250	39,250	»	»	

1) La somme de 5,000 francs destinée à l'étude des installations universitaires dans les principaux centres scientifiques de l'Europe nécessaire pour la construction et l'appropriation des locaux, disparaît du projet de Budget de 1881.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des Articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr. 55,798 »
22 (suite)	d.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	24,000 »
	e.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur (personnel, matériel et bourses).	45,630 »
	f.	Frais de la section normale d'enseignement moyen pour filles, instituée auprès de l'école normale primaire de l'Etat à Liège (personnel, matériel et bourses).	26,500 »
	g.	Crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'Etat.	2,865 »
23	a.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués, en conformité de l'article 37 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; par les arrêtés royaux du 27 janvier 1863 et du 8 mai 1874 pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise; et par l'arrêté royal du 5 février 1863 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys, garde du matériel et matériel	26,200 »
	b.	Frais du jury chargé de délivrer le diplôme préparatoire et le diplôme définitif de régente d'école moyenne ou d'école normale primaire	5,000 »
	c.	Frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874	2,000 »
24	a.	Cours complémentaire temporaire de dessin à l'usage des professeurs des athénées royaux et des collèges, et cours temporaire pour les professeurs des écoles moyennes de filles; frais de route et de séjour aux personnes qui seront appelées à ce cours.	50,000 »
	b.	Frais du jury pour la délivrance du certificat de capacité	2,500 »
25	a.	Athénées royaux. — Crédit ordinaire	500,000 »
	b.	— Crédit pour supplément de minerval	62,594 »
	c.	— Crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875)	341,284 »
	d.	Augmentation de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, ainsi qu'aux professeurs chargés de l'enseignement du dessin, qui sont munis du diplôme ou certificat spécial de capacité ¹⁾	9,000 »
	e.	Crédit destiné à pourvoir : 1 ^o aux frais de l'institution de professeurs intérimaires dans les athénées royaux, conformément à l'arrêté royal du 6 août 1879; 2 ^o aux augmentations de traitements attribuées, par l'arrêté royal du 8 septembre 1879, aux surveillants dans les athénées royaux	15,000 »
26	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire	200,000 »
	b.	— Crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'Etat (arrêté royal du 14 juillet 1875).	409,766 »
	c.	Augmentation de traitements aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'Etat qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique ou de l'enseignement du dessin, sont munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement.	30,936 »
			A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1881.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
57,750	1,500	59,250	59,250	»	»	
152,795	»	152,795	152,795	»	»	
51,200	»	51,200	51,200	»	»	
2,500	50,000	52,500	52,500	»	»	
729,478	»	729,478	727,678	1,800	»	1) Dès le mois d'octobre 1880, la plupart des professeurs de dessin dans les athénées auront obtenu le diplôme ou certificat de capacité institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1878, et auront acquis des droits aux nouveaux traitements accordés par l'arrêté royal du 25 juillet 1879. On a proposé, de ce chef, au Budget de 1880, une augmentation de 600 francs constituant à peu près le quart de la dépense nouvelle, de manière que la dépense totale pour les 4 trimestres de 1881 s'élève à 2,400 francs, ou une augmentation de 1,800 francs.
640,702	»	640,702	640,702	»	»	
1,594,425	51,500	1,625,925	1,624,125	1,800	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
27	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes	
28	a.	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne pour garçons, soit du premier degré, soit du second degré.	298,400 »
	b.	Compléments de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du premier ou du second degré, pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	18,768 »
29	»	Subsides à des établissements communaux d'enseignement moyen pour filles	
30	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	
31	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi.	
32	a.	Traitements à des professeurs mis en disponibilité par suppression d'emploi, pour motif de santé ou dans l'intérêt du service, et auxquels le Gouvernement permettra de compter les années passées en cette position comme service donnant droit à une pension de retraite.	21,000 »
	b.	Traitements à des professeurs mis en disponibilité sur leur demande ou par mesure d'ordre.	12,000 »
35	»	Encouragem ^{ts} pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions.	
34	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des athénées et des collèges soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850.	
»	»	Frais de rédaction du 9 ^m e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen; fournitures d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Pour mémoire.)	
TOTAL DU CHAPITRE III.			fr.
CHAPITRE IV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
35	a.	Traitements des inspecteurs des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et du vérificateur des économes des écoles normales	20,000 »
	b.	Traitements des inspecteurs principaux de l'enseignement primaire.	115,000 »
	c.	Traitements des inspecteurs cantonaux de l'enseignement primaire	265,000 »
	d.	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales	1,000 »
A REPORTER.			fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1881.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,594,425	51,500	1,625,925	1,624,125	1,800	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
517,168	»	517,168	517,168	»	»	
70,000	»	70,000	70,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	5,120	5,120	5,120	»	»	
55,000	»	55,000	55,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
5,000	2,000	5,000	5,000	»	»	
»	»	»	10,000	»	10,000	
2,071,591	56,620	2,108,211	2,116,411	1,800	10,000	
DIMINUTION . . . fr.				8,200		
401,000	»	401,000	396,000	1) 5,000	»	
401,000	»	401,000	396,000	5,000	»	

1) Le crédit de 15,000 francs porté au projet de Budget de 1880, ne prévoyait le traitement de second inspecteur que pour le dernier trimestre du dit exercice. C'est ce qui justifie l'augmentation proposée de 5,000 francs et l'élévation du crédit à 20,000 francs.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1881.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
401,000	»	401,000	596,000	5,000	»	
716,680	»	716,680	716,680	»	»	
28,000	»	¹⁾ 28,000	28,000	»	»	¹⁾ Il est plus que probable que ce crédit ne sera pas complètement absorbé, la plupart des écoles normales agréées existantes devant être converties en écoles moyennes de l'État avec section normale.
165,000	»	165,000	165,000	»	»	
854,700	110,000	944,700	912,200	²⁾ 52,500	»	²⁾ Des cours de gymnastique ont été organisés en 1876 et en 1877 et ont produit les résultats les plus satisfaisants. Aujourd'hui que l'enseignement de cette branche est devenu obligatoire dans les écoles primaires, l'organisation de nouveaux cours est devenue indispensable.
2,145,380	110,000	2,255,380	2,217,880	37,500	»	

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1881.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1881.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
2,145,380	110,000	2,255,380	2,217,880	37,500	»	
9,717,931	12,500	9,730,431	9,730,451	»	»	
52,000	»	52,000	107,000	»	55,000	1) La dernière distribution de récompenses a été faite par arrêté royal du 30 décembre 1877. Aux termes de l'arrêté royal du 21 juin 1862, ces distributions peuvent être renouvelées tous les deux ou trois ans. On a porté de ce chef au Budget de 1880 un crédit de 40,000 francs. Cette somme disparaît du Budget de 1881.
11,915,331	122,500	12,037,831	12,035,331	37,500	55,000	2) L'allocation de 1,500 francs portée au Budget de 1880 pour les frais du rapport triennal, disparaît en 1881.
DIMINUTION. . FR.				17,500		
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . FR.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapters.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	226	Administration centrale.
II.	228	Enseignement supérieur.
III.	250	Enseignement moyen
IV.	234	Enseignement primaire.
V.	238	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1881.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCE.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,010,000 »	»	1,010,000 »	1,010,000 »	»	»	
1,354,630 »	20,750 »	1,355,380 »	1,355,532 55	2,000 »	»	
2,071,591 »	36,620 »	2,108,211 »	2,116,411 »	»	8,200 »	
11,915,551 »	122,500 »	12,037,851 »	12,055,551 »	»	17,500 »	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
16,537,552 »	179,870 »	16,517,422 »	16,541,122 »	2,000 »	25,700 »	
				DIMINUTION. . . FR.		25,700 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Dobbelsteyn	François-Corneille	16 février 1814.	Instituteur à l'école moyenne de l'État à Saint-Trond.
2	Arens	Pierre	28 août 1809. .	Directeur à l'école moyenne de l'État à Louvain.
3	Dehousse	Pierre-Jacques-Joseph	25 mai 1825. .	Professeur à l'athénée royal de Liège. . . .
4	Nossent	Gilles-Jacques-Gérard.	28 mars 1811 .	Préfet des études à l'athénée royal de Hasselt.
5	Tontor.	Jean-François.	21 mars 1820 .	Professeur à l'athénée royal de Liège. . . .
6	Hansotte	Pierre-Henri-Auguste.	2 oct. 1815. .	Préfet des études à l'athénée de Namur . . .
7	Clerbois	Jean-Hubert.	11 février 1818.	Instituteur à l'école moyenne de l'État à Huy.
8	Annoot.	Isidore-Benoît.	2 février 1819.	Professeur à l'athénée royal de Bruxelles . .
9	Lejeune	Alexandre-Henri-Joseph.	9 nov. 1819. .	Directeur de l'école moyenne de l'État à Namur.
10	Schulz.	François-Frédéric	20 août 1815. .	Professeur de musique à l'école moyenne de St-Ghislain.
11	Demaret	Emmanuel-Antoine-Joseph.	6 février 1814.	Directeur de l'école moyenne de l'État à Ath.
12	Binjé	Antoine-Hubert	12 mai 1822. .	Instituteur à l'école moyenne de l'État à Diest.
13	Van Roo	Gérard-Amand.	26 oct. 1854. .	Instituteur à l'école moyenne de l'État à Anvers.
14	Tyriard	Guillaume.	14 mars 1817 .	Instituteur à l'école moyenne de l'État à Turnhout.
15	Deprez	Charles-Louis	27 août 1812. .	Directeur de l'école moyenne de l'État à Diest.
16	Peltzer.	Pierre	19 août 1809. .	Régent à l'école moyenne de l'État à Gand. .
17	Cuvelier	Nicolas.	18 nov. 1802. .	Portier-concierge de l'école moyenne de l'État à Hal.
18	Kupfferschlaeger	Pierre-Joseph-Gaspard	6 janv. 1818 .	Professeur à l'athénée royal de Namur . . .
19	De Blandere	Corneille-Joseph.	20 déc. 1817. .	Régent à l'école moyenne de l'État à Bruges.
20	Wante.	Constant-Casimir.	23 février 1815.	Maître de dessin à l'école moyenne de l'État à Gand.
21	Buisseret.	Henri-Désiré-Joseph	30 juillet 1824.	Instituteur à l'école moyenne de l'État à Thuin.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1881.

de l'Instruction publique, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1879.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans.	Mois.	Francs.	Francs.			
52	5	2,552 »	1,571 »	16 octobre 1878.	
44	10	4,918 »	5,278 »	28 id. 1878.	
57	10	4,097 »	5,150 »	28 id. 1878.	
44	»	6,202 »	4,154 »	15 nov. 1878 . .	
26	7	4,501 »	1,094 »	15 janvier 1879 .	
36	»	6,605 »	5,065 »	25 id. 1879 .	
35	7	2,302 »	1,227 »	5 février 1879 .	
54	»	5,640 »	5,106 »	5 id. 1879 .	
56	5	5,574 »	2,124 »	5 id. 1879 .	
26	9	526 »	165 »	26 id. 1879 .	
15	»	5,894 »	975 »	26 id. 1879 .	
35	4	2,416 »	1,266 »	10 mars 1879 . .	
20	2	2,665 »	895 »	10 id. 1879 . .	
27	8	1,918 »	971 »	2 avril 1879 . .	
35	2	5,824 »	2,115 »	2 id. 1879 .	
39	5	5,395 »	2,219 »	10 id. 1879 . .	
17	7	550 »	175 »	15 id. 1879 . .	
25	7	5,749 »	1,598 »	15 id. 1879 . .	
54	8	2,542 »	1,468 »	7 mai 1879 . .	
58	7	890 »	572 »	7 id. 1879 . .	
52	9	2,012 »	996 »	15 id. 1879 . .	
A REPORTER. . .fr.			57,846 »			

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
22	Vanderspeeten	Alexandre-Jacques	26 sept. 1811. .	Régent à l'école moyenne de l'État à Alost . .
23	Fiévet	Benoît-Joseph	19 juin 1809. .	Professeur à l'athénée royal de Hasselt. . . .
24	Dumortier	Jean-Baptiste	16 déc. 1816. .	Instituteur à l'école moyenne de l'État à Thuin.
25	Farcy	Mathieu	25 octob. 1806 .	Surveillant et maître de gymnastique à l'athénée de Hasselt.
26	Hanin	Charles-Alexandre	7 janvier 1815.	Directeur de l'école moyenne de l'État à Marche.
27	Moulinasse	Simon-Adolphe	29 janvier 1808.	Maître de dessin à l'école moyenne de Roux .
28	Wanté	Constant-Casimir	25 février 1815.	Id. id. à Gand. .
29	Watrin	Désivé	7 mars 1830. .	Garçon d'amphithéâtre à l'université de Liège.
30	Dekemmeter	Frédéric-Louis-Étienne . .	7 mars 1810. .	Professeur ordinaire à l'université de Gand, déclaré émérite.
31	Dekemmeter	Frédéric-Louis-Étienne . .	7 mars 1810. .	Professeur émérite à l'université de Gand . .
32	Van Hove	François	25 février 1825.	Professeur de religion à l'école moyenne de Bruges.
33	De Vylder	Gustave	25 avril 1824. .	Professeur à l'athénée royal de Gand
34	Kervyn	Henri-Joseph	30 janvier 1809.	Inspecteur provincial de l'enseignement primaire pour la province de la Flandre orientale.
35	Vandecasteele	Jean-Napoléon	25 déc. 1808. .	Maître de musique à l'école moyenne de l'État à Bruges.
36	Rassart	Henri-Joseph	16 avril 1814. .	Professeur à l'école normale de l'État à Nivelles.
37	Lagarde	Marcellise-François-Auguste.	2 déc. 1818. .	Professeur à l'athénée royal de Hasselt. . . .

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1881.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAIITEMENT moyen	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans	Mois.	REPORT. fr.	57,846 »			
50	7	2,607 »	1,277 »	15 mai 1879 . .	
27	5	5,755 »	1,705 »	24 id. 1879 . .	
34	9	1,849 »	1,070 »	28 id. 1879 . .	
20	9	2,180 »	755 »	28 id. 1879 . .	
31	»	5,106 »	1,655 »	25 juin 1879 . .	
26	»	614 »	266 »	4 juillet 1879 .	
58	7	1,190 »	765 »	6 août 1879 . .	
25	»	902 »	346 »	26 id. 1878 . .	
»	»	8,000 »	8,000 »	15 janvier 1879 .	
»	»	10,950 »	10,950 »	16 sept. 1879 . .	
15	1	1,509 »	550 »	9 octobre 1878 .	
51	4	1,682 »	2,445 »	30 id. 1879 . .	
52	1	6,585 »	5,520 »	5 nov. 1879 . .	
55	11	801 »	479 »	11 id. 1879 . .	
52	4	4,677 »	2,520 »	11 id. 1879 . .	
52	6	4,492 »	2,455 »	27 id. 1879 . .	
			76,540 »			

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1879, 158 pensions montant à fr. 284,799 »

57 pensions ont été accordées pendant l'année 1879; elles s'élèvent à fr. 76,540 »

34 pensions se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à 59,400 »

La somme des pensions accordées dépasse celles des pensions éteintes de 57,140 »

De manière qu'au 1^{er} janvier 1880, il y avait à servir 171 pensions montant à 321,959 »

(246)